

**ORGANIZATION OF  
AFRICAN UNITY  
SECRETARIAT  
P. O. Box 3243**

**ADDIS ABABA**

**ORGANISATION DE L'UNITE  
AFRICAIN  
SECRETARIAT  
B. P. 3243**

CONSEIL DES MINISTRES

Quinzième Session Ordinaire

Addis-Abéba. Août 1970.

CM/345 (Part 1)

SECRETARIAT REGIONAL DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE  
POUR L'AFRIQUE ET MADAGASCAR ( SRAM )



Son Excellence  
Monsieur DIALLO TELLI  
Secrétaire général de l'Organisation  
de l'Unité Africaine  
Addis - Abéba.  
Ethiopie.

Notre réf. : ME/mm  
Objet : S.R.A.M.  
Statut consultatif.

Monsieur le Secrétaire général,

Suite à notre entretien du 21 février 1970, dans l'"Africa Hall", j'ai l'honneur d'introduire auprès de Votre Excellence la demande de statut consultatif en faveur du Secrétariat Régional de l'Enseignement Catholique pour l'Afrique et Madagascar (S.R.A.M.).

Ce Secrétariat Régional coordonne toutes les activités des écoles catholiques des pays africains sub-sahariens, à l'exception de l'Afrique du Sud et de la Rhodésie.

Il est, par conséquent, au service de quelque 5 millions de jeunes Africains, appartenant à toutes les classes sociales. Inutile de vous dire que tous les enfants qui fréquentent ces écoles ne sont pas nécessairement catholiques et, à cet égard, le pourcentage de chrétiens varie d'un pays à l'autre.

Par le moyen privilégié de l'éducation, c'est l'Afrique, son développement et son unité que veut servir le Secrétariat Régional de l'Enseignement Catholique pour l'Afrique et Madagascar.

C'est pour mieux répondre aux exigences de notre Continent que les responsables africains de l'enseignement catholique, lors de la réunion du 26 août 1964 à Kinshasa, ont demandé que le siège du Secrétariat Régional, jusqu'à là établi en Europe, soit transféré en Afrique, ce qui est réalisé depuis 1965.

Suite N° 1 de la lettre adressée à Son Excellence Monsieur DIALLO  
TELLI, Secrétaire général de l'Organisation de l'Unité Africaine,  
à Addis-Abéba.

./...

Dans un esprit de service aux Etats africains,  
en collaboration avec les instances interafricaines, le Secrétariat Régional  
de l'Enseignement Catholique pour l'Afrique et Madagascar poursuit des objec-  
tifs éducatifs.

Au moment où les pays africains unissent leurs  
efforts pour des réalisations d'ensemble, notre ambition est d'apporter notre  
contribution à l'Unité Africaine. Nous pensons que nous pourrions mieux atteindre  
ce but si nous jouissons du statut consultatif auprès des Instances qui ont  
pouvoir de décision et dont nous voulons faire appliquer les intentions et les  
directives en matière d'éducation.

Convaincu, Monsieur le Secrétaire général, que  
notre requête sera prise en considération, je reste à votre entière disposition  
pour toute indication ou toute documentation complémentaire que vous pourriez  
désirer et je prie Votre Excellence d'agréer l'expression de ma haute considé-  
ration.

sé. M. EKWA s.j.  
Secrétaire Régional.

SECRETARIAT REGIONAL DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE  
POUR L'AFRIQUE ET MADAGASCAR  
(S.R.A.M.)

Statuts

1. Conformément à l'article 11bis (x) des statuts de l'O.I.E.C., il est érigé en Afrique un "Secrétariat Régional pour l'Afrique et Madagascar" (S.R.A.M.).
2. Le S.R.A.M. possède à sa tête, pour en assurer le fonctionnement, un secrétaire régional. Celui-ci est désigné par le Conseil de l'O.I.E.C., sur proposition des délégués africains.
3. Lors des rencontres internationales, le S.R.A.M. a pour rôle de défendre le point de vue africain dans les problèmes qui y sont traités.
4. Outre cette représentation au sein des assemblées internationales, le S.R.A.M. a dans ses fonctions :
  - a) de veiller à l'application des programmes d'activités de l'O.I.E.C. pour la région;
  - b) d'assurer un échange d'informations et d'expériences entre les régions d'Afrique et Madagascar en toute matière d'enseignement;
  - c) de présenter un rapport d'activités à la session annuelle des représentants sub-régionaux (cfr art. 5).
5. Compte tenu de la répartition géographique des pays membres, le Secrétaire Régional du S.R.A.M. s'entoure de huit Sages (anglophones et francophones).

---

(x) "Le Secrétariat Régional est l'organe exécutif permanent de l'Office. Les Secrétariats Régionaux sont les organes régionaux de l'Office, chargés des activités de celui-ci pour les régions considérées. Leur création et leur approbation est décidée par le Conseil et soumise à la décision de la prochaine Assemblée Générale, qui leur donne qualité d'organe régional. Ils sont régis par des règlements pris en conformité des présents statuts et approuvés par le Conseil". Actes de la VI<sup>e</sup> Assemblée Générale, Paris, 13-16 juillet 1965.

Ces personnes prennent le nom de "Représentants sub-régionaux" du S.R.A.M. Le Secrétaire Régional les réunit au moins une fois par an. Ils ont pour mission d'aider le Secrétaire Régional dans sa tâche d'exécution du programme d'activités pour la région.

Si quatre d'entre eux demandent une réunion extraordinaire, le Secrétaire Régional est tenu de la convoquer et de mettre à l'ordre du jour les points soulevés.

Le quorum requis pour que les Représentants sub-régionaux puissent délibérer valablement est de 6 membres sur 8.

6. Le Secrétaire Régional du S.R.A.M. organise également des réunions régionales comprenant l'ensemble des pays membres.

La réunion régionale aura pour but d'étudier toute matière intéressant l'école catholique en Afrique et Madagascar, de proposer des solutions et des orientations, d'élaborer des programmes d'activités à soumettre à l'Assemblée Générale de l'O.I.E.C.

La conférence régionale sera invitée à se tenir au moins tous les 4 ans.

7. Le budget du S.R.A.M. est celui accordé par le Conseil de l'O.I.E.C. après détermination du programme d'activités et examen des prévisions, augmenté de toutes autres contributions éventuelles.

SECRETARIAT REGIONAL DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE  
POUR L'AFRIQUE ET MADAGASCAR

HISTORIQUE

Le Secrétariat Régional de l'Enseignement Catholique pour l'Afrique et Madagascar fut créé en 1962 et son siège établi à Brazzaville.

Il est un des cinq organes régionaux de l'"Office International de l'Enseignement Catholique"(1). Ces organisations locales, parfois à la dimension d'un continent, ont pour mission d'étudier les problèmes d'éducation spécifiques à la région où elles sont établies et de rechercher des solutions adaptées.

C'est ainsi que, pour mieux répondre aux exigences particulières de l'Afrique, les responsables africains de l'enseignement catholique demandèrent, lors de leur réunion du 26 août 1964, à Kinshasa, que le siège du S.R.A.M., momentanément transféré en Europe, revienne en Afrique. En mars 1966, sur proposition du Conseil de l'O.I.E.C. réuni à Rome, il fut décidé de l'installer à Kinshasa, sous la direction du R.P. Ekwa.

En août 1965, le S.R.A.M. tenait sa première conférence panafricaine. Tous ceux qui ont le souci de l'éducation en Afrique étaient présents : organisations publiques, tant gouvernementales qu'intergouvernementales, organisations privées, tant confessionnelles que non-confessionnelles.

Un objectif commun animait tous les participants : mieux servir l'Afrique (2) par l'enseignement et l'éducation, instruments par excellence de la promotion des nations africaines.

---

(1) Les Secrétariats pour l'Europe, l'Amérique, l'Asie, le Proche et le Moyen Orient ont leur siège respectivement à Bruxelles, Bogota, Manille et Beyrouth.

(2) L'Enseignement Catholique au Service de l'Afrique. - Rapport de la Conférence Panafricaine de l'Enseignement Catholique, Léopoldville. 16 - 23 août 1965.

## LE S.R.A.M. AU SERVICE DE L'AFRIQUE

### A. Le S.R.A.M. au service des Etats :

En coordonnant les activités éducatives de ses 25 pays membres, le S.R.A.M. entend apporter une contribution majeure au développement et à l'unité de l'Afrique. Son action n'est pas définie dans une structure qui appartient au passé. C'est dans la conjoncture actuelle de l'évolution politique, économique et sociale du continent qu'il pense et veut insérer son service éducatif.

L'accès à l'indépendance n'est pas sans soulever des questions communes, telles que le rôle de l'école dans la prise de conscience nationale, la formation par l'école du sens civique national, la formation accélérée des cadres nationaux, etc... Il y a aussi les processus, souvent similaires, d'intégration des enseignements d'initiative privée dans les enseignements nationaux, avec les questions juridiques de reconnaissance qu'ils entraînent. A l'intérieur des systèmes scolaires eux-mêmes, l'africanisation des cadres et des corps professoraux préoccupe presque tous les Etats d'Afrique.

Notre tâche est de mettre l'école, toute école, au service des Nations.

### B. Le S.R.A.M. au service du développement de l'Afrique :

Quelle est la situation scolaire dans notre continent ?

En fait, il est difficile d'arrêter, pour une année scolaire déterminée, les chiffres qui caractérisent une situation scolaire pour l'ensemble des pays africains.

D'après une étude réalisée pour l'année 1963-1964, il y aurait 21 millions d'enfants dans les écoles primaires, sur une population totale de l'ordre de 290 millions d'habitants : cela représente un taux de scolarisation primaire de 44 % (1).

---

(1) cfr Auger G.A., dans "L'Enseignement Catholique au service de l'Afrique", Léopoldville, 1965.

D'autre part, on sait par les statistiques mondiales de l'UNESCO que la pyramide scolaire dans les pays africains, avec une base assez large, se caractérise par la pauvreté des effectifs au niveau secondaire et au niveau supérieur. Ainsi, pour 100 élèves, 90 fréquentent le premier degré, 9,6 le secondaire et 0,4 le supérieur, tandis que la pyramide scolaire moyenne mondiale s'établit comme suit : sur 100 élèves, 77 fréquentent le premier degré, 20 se trouvent dans les écoles du second degré et 3 dans l'enseignement supérieur.

Ces faits témoignent, d'une part d'un niveau de scolarisation encore faible en Afrique et, d'autre part, d'une durée de scolarisation plus courte que la durée moyenne mondiale.

C'est dire que le droit universel à l'éducation, qui demande au minimum un "enseignement élémentaire obligatoire et gratuit pour tous, un enseignement technique et professionnel généralisé", ce droit est encore loin d'être, dans nos pays, une réalité concrète. C'est dire aussi que les efforts conjugués de tous sont nécessaires pour nous en approcher.

Quant à la rentabilité de l'enseignement, on sait que nos systèmes scolaires doivent être de plus en plus adaptés aux réalités africaines. Trop souvent encore, ils sont tributaires d'un passé qui freine leur efficacité, leur contribution au développement. En effet, si l'enseignement est facteur de développement, il ne peut l'être qu'en suivant de près, pour s'y adapter, les réalités économiques concrètes de nos pays en rapide mutation.

Et pourtant le développement économique n'est pas une fin en soi. L'objectif dernier de l'éducation est une formation humaine intégrale, la libération en l'homme de ce qu'il y a de plus humain en lui.

A cet égard, nous pensons que nos enseignements doivent être davantage animés par nos propres valeurs de civilisation.

Concrètement, cela signifie que les programmes des cours - géographie, histoire, littérature - prennent résolument un contenu africain. Tant au niveau primaire que secondaire, l'"africanité" doit se forger et se transmettre.



En face d'un tel programme de réflexion et d'action, d'un appel aussi vaste que notre continent lui-même, nous ne pouvons que conjuguer nos énergies pour y répondre.

Le S.R.A.M. veut y engager toutes ses forces. Les cinq millions d'élèves qu'il atteint - 30 % de la population scolaire du continent - constituent un potentiel humain d'une importance capitale pour l'Afrique de demain.

Afin de canaliser ce dynamisme vivant dans le sens d'une Afrique en marche et unie, nous pensons qu'il est indispensable de connaître les intentions et les options, le programme d'action éducative, le plan général de développement et les visées économiques de ceux qui ont pouvoir de décision au niveau panafricain.

C'est ainsi que le S.R.A.M., qui veut apporter toute sa contribution et toute sa collaboration à la lutte contre l'analphabétisme, au développement de la science et de la culture, à la mise en valeur des cultures africaines, et qui veut insérer son action dans la ligne de l'unité africaine, demande un statut consultatif auprès des instances de l'"Organisation de l'Unité Africaine".



SECRETARIAT REGIONAL DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE  
POUR L'AFRIQUE ET MADAGASCAR

Champ d'Action

BURUNDI

KENYA

CAMEROUN

LESOTHO

CENTRE-AFRIQUE

MADAGASCAR

CONGO - BRAZZA

MALAWI

CONGO - KINSHASA

MALI

COTE D'IVOIRE

NIGERIA

DAHOMEY

UGANDA

ETHIOPIE

RWANDA

GABON

SENEGAL

GAMBIE

SIERRA LEONE

GHANA

TANZANIA

HAUTE VOLTA

TCHAD

ZAMBIE

**AFRICAN UNION UNION AFRICAINE**

**African Union Common Repository**

**<http://archives.au.int>**

---

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

---

1970-08

# Regional Secretariat of Catholic Education for Africa and Madagascar (SRAM)

Organization of African Unity

Organization of African Unity

---

<https://archives.au.int/handle/123456789/7673>

*Downloaded from African Union Common Repository*